



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/56

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Service Technique / Urbanisme**

**Objet : Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation d'un carport au poste à cheval de la gendarmerie au 2 avenue du Pays de Galie**

**Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article. L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'installer un carport au poste à cheval de la gendarmerie ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** De déposer la déclaration préalable pour l'installation d'un carport au poste à cheval de la gendarmerie ;

**Article 2 :** De signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 24 novembre 2023

Mis en ligne le 24 novembre 2023

Document rendu exécutoire le 24 novembre 2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre  
**Gilles STUDNIA**



Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20231124-2023-56-AR  
Date de réception préfecture : 24/11/2023